

3. Délégation pour autorisation de signature de marchés
Vote pour donner la délégation pour autorisation de signature de marchés à
Mme Le Maire Agnès Champault
Vote à main levée : 11 voix pour / 0 voix contre

4. Indemnités du maire et des adjoints

Vote pour fixer l'indemnité du maire à 992 Euros brut mensuelle et celles des adjoints à 385 Euros brut mensuelle.

L'indemnité des adjoints au maire, est déterminée en application de l'article L.2123-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article établit le montant maximal de cette indemnité en fonction d'un barème spécifique à chaque strate de population de la commune. Ce barème détermine un coefficient à appliquer à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, pour obtenir l'indemnité maximale des adjoints au maire. Ce coefficient est de 6.6% de l'indice pour les communes de moins de 500 habitants.

Vote à main levée : 11 voix pour / 0 voix contre

5. Création du poste de secrétaire de mairie

Vote pour créer le poste de secrétaire de mairie

Vote à main levée : 11 voix pour / 0 voix contre

Prise de poste de la nouvelle secrétaire de mairie Mme Dubreuil se fera le 01/07/2020.

6. Questions diverses

- Circulation d'engins de chantiers chargés de la construction du chemin de la Greuerie. Règles de circulation décrites dans l'arrêté du 5 mai 2020.

Le mardi 02 juin 2020 s'est tenue une réunion entre d'une part Mme Le Maire et son 1^{er} adjoint Olivier Cotten et d'autre part Mr Clément Marie, conducteur de travaux de la société Wiame TP, au sujet du non-respect de l'arrêté du 5 mai 2020. (Passage des camions dans le village d'Eve et non par la route de Dammartin-en-Goele, passage de porte char dans le village en dehors de la plage horaire prévue). La société Wiame tp s'excuse et va faire appliquer l'arrêté de circulation du 5 mai 2020.

La prochaine étape sera la stabilisation du chemin permettant l'accès au méthaniseur (situé entre Ver-Sur-Launette et Othis). La chaux et le ciment arriveront par camions par la route de Dammartin et l'eau sera prélevée sur une borne incendie à l'angle de la rue du Pont et du chemin d'Othis par camion-citerne (environ 3 ou 4 par jours pendant 1 semaine) avec accord de Véolia et des pompiers. Un compteur provisoire sera installé.